

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 octobre 2006
(convocation du 16 octobre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Octobre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTEMARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BRON Jean-Charles, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Didier, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUPPE Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 20)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DAVID Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. DOUGADOS Daniel à Mme de FRANCOIS Béatrice (absent de 10 h à 11 h)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. SEUROT Bernard à M. BELLOC Alain
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. FLORIAN Nicolas

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. FEUGAS Jean-Claude à M. MAURIN Vincent
M. GRANET Michel à M. MONCASSIN Alain
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry (à partir de 11 h 00)
Mme. PARCELIER Muriel à M. BREILLAT Jacques
M. REDON Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. RESPAUD Jacques à M. JAULT Daniel

Suite à suspension de séance, MM. BANAYAN, BANNEL, Mmes BOURRAGUE, BRACQ, M. BRON, Mme BRUNET, M. CANOVAS, Mme CARLE DE LA FAILLE, MM. D. CAZABONNE, CAZENAVE, Mme DARCHE, MM. DAVID J.L., DELAUX, Mmes DESSERTINE, DUBOURG-LAVROFF, MM. DUCASSOU, DUCHENE, Mme FAYET, M. FAVROUL, Mme JORDA-DEDIEU, MM. JUPPE, LOTHaire, MARTIN, MERCHERZ, PETIT, PONS, Mme PUJO, MM. QUANCARD, SIMON, Mme TOUTON, M. VALADE, Mmes VIGNE et WALRYCK sont absents à partir de 11 h 00 lors de l'examen du dossier n°12 et n'ont pas assisté à l'examen des affaires n°13 à 45, 47, 54 à 65 et 67 à 73.

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Revalorisation de certaines redevances d"abattage au 1er janvier 2007- Adoption

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2005/0986 du 16 novembre 2005, vous avez fixé le montant des redevances d'abattage selon le tableau ci-dessous, à dater du 1^{er} janvier 2006.

Espèces traitées	Au 1/1/2006 la tonne en € arrondi
Gros bovins	
- Jeudi.....	133,44
- Autres jours.....	120,95
- Abattages rituels.....	138,13
Tarifs dégressifs	
- 1 à 100 000 kg/mois.....	120,95
- au-delà de 100 000 kg/mois ...	74,07
Moutons	142,82
Agneaux	225,64
Chevaux	
- de 0 à 30 000 kg/mois.....	132,04
- de 30 001 à 35 000 kg/mois.....	127,36
- de 35 001 à 40 000 kg/mois.....	122,66
- de 40 001 à 45 000 kg/mois.....	117,98
- de 45 001 à 50 000 kg/mois	113,29
- au-delà	108,60
Porcelets	300,64
Veaux	128,76
Abattages rituels	138,60

Pour tenir compte de l'inflation, d'une part et de différents critères (jours d'abattage, abattage rituel, dégressivité en fonction du tonnage mensuel) et des charges supplémentaires supportées par la Régie dans le cadre de l'exploitation d'un tel Etablissement d'autre part, il est proposé une majoration de l'ensemble des redevances d'abattage de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2007.

Dans ces conditions, les nouvelles redevances pourraient être les suivantes :

Espèces traitées	Redevance au 1 ^{er} janvier 2006 en €/tonne	Redevance au 1 ^{er} janvier 2007 en €/tonne
Gros bovins		
- Jeudi	133,44	136,11
- Autres jours	120,95	123,37
- Abattages rituels	138,13	140,89
Tarif dégressif		
- de 1 à 100 000 kg/mois	120,95	123,37
- au-delà	74,07	75,55
Moutons	142,82	145,68
Agneaux	225,64	230,15
Chevaux		
- de 0 à 30 000 kg/mois	132,04	134,68
- de 30 001 à 35 000 kg/mois...	127,36	129,91
- de 35 001 à 40 000 kg/mois...	122,66	125,11
- de 40 001 à 45 000 kg/mois..	117,98	120,34
- de 45 001 à 50 000 kg/mois...	113,29	115,56
- au-delà	108,60	110,77
Porcs		
- tarifs dégressifs		
- 1 à 70 000 kg/mois	89,03	90,81
- de 70 001 à 140 000 kg/mois.	84,46	86,15
- au-delà	81,41	83,04
Porcelets	300,64	306,65
Veaux	128,76	131,34
Abattage rituel	138,60	141,37

Quant aux prestations liées aux abattages familiaux, elles pourraient être modifiées de la manière suivante, eu égard à leur spécificité :

Espèces traitées	Redevance au 1^{er} janvier 2006 à l'unité	Redevance au 1^{er} janvier 2007 à l'unité
Bovins	50,00 €	52,00 €
Chevaux	50,00 €	52,00 €
Moutons	20,00 €	25,00 €
Porcs	20,00 €	25,00 €
Agneaux	18,00 €	20,00 €
Porcelets	18,00 €	20,00 €
Veaux	35,00 €	40,00 €

Les autres redevances fixées par les délibérations antérieures restent inchangées.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter cette nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2007

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 NOVEMBRE 2006**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

